Déclaration des représentants CGT du personnel
au Conseil d'Administration du CEREMA réuni le 25 avril 2014.

Mesdames et Messieurs,

Après 4 mois d'existence, le CEREMA tient son premier Conseil d'Administration.

Pour autant, notre syndicat impliqué dans la genèse de cet établissement public n'a pas remisé le protocole signé avec les deux ministres du précédent gouvernement.

Le CEREMA s'est créé suite au plan d'évolution des CETE, pardon, suite au plan de restructuration des CETE où 600 postes ont été supprimés en 3 ans, avec une polarisation des activités excluant le CERTU de son rôle historique, au déménagement forcé du SETRA de Bagneux à Sourdun où un tiers de l'effectif seulement a suivi et à l'amoindrissement du CETMEF.

L'engagement de la CGT au travers du protocole CEREMA s'est fondé sur le maintien des moyens et des effectifs au moins durant les deux premières années de vie du CEREMA, notre organisation défendant cinq orientations majeures :

Un outil partagé au service de toute la nation,
Une territorialisation,
Une intervention dans les domaines historiques et une prise en compte des domaines émergents,
Une gestion des compétences,
Une organisation du Réseau Scientifique et Technique.

Bien que le Conseil d'Administration soit légitime, nous profitons de la présence à la fois de la tutelle et du secrétaire général du ministère pour demander que l'engagement de suivi du protocole soit tenu. En conséquence, nous exigeons la réunion du comité de suivi avant l'été tel que acté par les ministres à la veille de la création du CEREMA.

Sur les points de l'ordre du jour, nous aurons sans doute une expression au cours des débats, cependant nous tenons dès maintenant à pointer quelques éléments :

1/ Le Conseil d'Administration est maintenant constitué de 20 membres. Seul l'ADF n'a pas de représentant. Pour notre part, afin de mettre en œuvre un outil partagé, il serait souhaitable que la présidence soit confiée à un membre du collège des collectivités. Or, si l'absence de représentation de l'ADF n'est pas un obstacle à l'élection d'un président, le quorum étant atteint, nous pensons que les départements qui représentent les principaux donneurs d'ordres et bénéficiaires dans le champ des collectivités, devraient pouvoir candidater à ce poste. Aussi, nous proposons qu'un président soit élu temporairement, et qu'une nouvelle élection soit organisée au prochain CA.

2/ Le démarrage chaotique du CEREMA est pour le moins une réalité. Depuis 4 mois, les outils de gestion coûteux issus du commerce, alors qu'il existait des outils internes aux services composant le CEREMA qui auraient pu être étendus, sont inopérants. À ce jour, les agents doivent toujours utiliser les moyens du bord pour effectuer des devis, suivre leurs affaires et quant à la facturation ? Les charges de travail ont augmenté compte tenu des doubles suivis et saisies dans diverses applications.

Dans cette nouvelle organisation, nous n'avons pas de visibilité sur les niveaux de responsabilités, notamment locaux, et ce ne sont pas les décisions prises par le directeur qui nous éclairent. Au quotidien, les agents ne savent plus qui fait quoi, qui est responsable de quoi, qui peut les informer …

Sur la structuration du CEREMA entre Directions Techniques et Territoriales, nous avons alerté fin 2013 sur cet organigramme qui confère des responsabilités à certaines Directions Techniques, sans moyens supplémentaires alors que celles-ci n'ont aucune connaissance du sujet. C'est par exemple le cas de la Dtec EMF qui a en charge les prototypes. Or, l'activité prototype de l'ex CETMEF n'avait rien à voir avec celle des 2 CECP qui travaillent essentiellement sur des prototypes liés à la route, aux essais de laboratoires in-situ, …

De plus, nous avions mis en garde l'administration sur l'impact du repositionnement de l'ex-CERTU devenu Dtec TV. Tant les agents de la Dtec TV, que les agents des Dter, sont frustrés. D'un côté les agents de la Dtec TV estiment ne pas avoir la place qui leur revient en tant que chef d'orchestre des opérations dans leurs domaines d'activités. De l'autre, les agents de Dter inscrits notamment dans les PCI se sentent dépossédés par la reprise en main de la Dtec TV. Certains y voient même un risque de recul pour leur carrière, n'étant plus en responsabilité.

Sur ce sujet, il va falloir trouver rapidement une issue favorable « gagnant/gagnant », sinon l'avenir de ces activités risque d'être compromis par des départs d'agents frustrés.

3/ Sur le budget et les effectifs, nous avons à maintes reprises exprimé notre désaccord. À la création du CEREMA, nous n'avons pas récupéré l'intégralité des postes qui couvraient les anciens services, et particulièrement les postes mutualisés pour assurer les fonctions supports dans les DREAL. Ce différentiel a été pris sur l'ex SETRA qui paye un lourd tribut dans le passage au CEREMA. Concernant le budget, nous avons rappelé plusieurs fois le protocole et dénoncé la baisse imposée. Et nous nous inquiétons, compte tenu des annonces gouvernementales afin de financer le plan d'austérité du président de la république, d'autant que, d'après les informations transmises, si le budget est à l'équilibre, nous constatons qu'environ 4 millions d'euros de masse salariale ne sont pas utilisés. Ceci correspond-il au 111 ETP manquants ? Seront-ils supprimés pour faire des économies ?

Pour la CGT, le CEREMA n'est pas une gabegie financière. C'est au contraire un outil qui doit être préservé et développé au nom de l'intérêt général pour l'utilité de toute la nation.

4/ L'élaboration du projet stratégique a été repoussée à 2014. Le CEREMA est donc né sans aucun projet stratégique, ce qui n'a facilité ni l'adhésion des collectivités ni la projection des agents dans ce nouveau service. Si nous ne remettons pas en cause les prérogatives du CA en la matière, nous nous inquiétons cependant du processus d'élaboration de ce projet. D'une part, l'implication des personnels, afin de leur laisser croire qu'ils ont la capacité d'influer les choix stratégiques est un leurre, puisqu'au final c'est le Codir du CEREMA qui arbitrera et orientera les choix que le CA prendra. Par ailleurs, le temps conséquent passé à élaborer ce projet sera autant de temps en moins à produire au service de la nation. De plus, nous craignons que les arbitrages soient rendus seulement à l'aulne des contraintes budgétaires, puisque les indicateurs permettant éventuellement d'évaluer l'impact et l'utilité du CEREMA ne seront pas mis en œuvre immédiatement.

5/Sur le sujet de la convention cadre avec le CSTB, nous notons que celle-ci est suffisamment floue et ne contraint pas exagérément les deux parties. Il faudra juger dans la durée de cette convention. Nous demandons dès à présent un bilan à l'horizon d'une année. Si la convention avec le CSTB est intéressante, en revanche nous sommes très inquiets des conventions avec nos partenaires ancestraux tels que l'IFSTTAR. C'est de loin le plus important de nos partenaires et les agents inscrits particulièrement

dans le domaine de la recherche sont inquiets, notamment pour répondre aux appels à projets. De plus, la question des propriétés entre l'IFSTTAR et le CEREMA concernant le domaine des prototypes est particulièrement épineuse. Cependant, il faut que le CEREMA prenne ses responsabilités, notamment dans les nouveaux partenariats avec l'IFSTTAR, afin de définir ce qui appartient à chacun.

6/ Questions diverses :

Quid de la CDIsation des CDD ?

Les CDD qui arrivent aux 6 ans d'ancienneté peuvent prétendre à accéder à un CDI. Or pour cela, il faut qu'il existe un CDI CEREMA. Nous demandons que, dans la continuité des CDI du type PNT CETE/SETRA, ce sujet aboutisse rapidement.

Contre les contrats hors fonction publique.

Cependant, nous rappelons notre souhait que les recrutements se fassent sur des emplois statutaires, les recrutements hors fonction publique devant être marginaux. Or, la récente publication au BIEP, indique des recrutements hors fonction publique. Nous dénonçons cette position, puisque ces postes ne sont pas des postes particuliers en termes de compétences, mais des postes tout à fait accessibles par des agents du ministère.

Nous demandons un correctif dans la publication des postes et un état régulier sur le sujet des agents en situation précaire au CEREMA.